

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 04 MARS 2009

ETAIENT PRESENTS : M. EMORINE, Mme BOUILLLOT, M. MAZUREK, M. GERARD M. ROZET, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, Mme HADJ, M. CHAILLET, M. LAUTISSIER, Mme BUTTIGNOL, M. MIOLA.

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme LEMOINE a donné pouvoir à M. MAZUREK
Mme SANGIORGIO a donné pouvoir à Mme BOUILLLOT
Mme MARTINEZ
Mme PERRAUT a donné pouvoir à M. AMBROSIONI
M. CLAIR a donné pouvoir à M. MARIZY
Mme MERLIN-JASICKI a donné pouvoir à M. ROZET
M. BADET a donné pouvoir à M. CHAILLET

Madame HADJ a été nommée Secrétaire

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 février 2009.

Point 13 A – page n° 8. M. Chaillet demande au Maire que soit indiquée clairement la réponse à sa question concernant le courrier de M. le Préfet (refus de donner le contenu de la lettre).

Le Maire : «j'ai dit : « je ne suis pas obligé de vous la donner ; je vous en donne la teneur à savoir que M. le Préfet déférait la délibération au Tribunal Administratif »

Après cette rectification, le compte-rendu de la réunion du 05 février 2009 est adopté à l'unanimité.

2 - Classement de voies dans le domaine public communautaire.

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 15 octobre au 5 novembre 2008 (voir CM du 24.09.2008), le Bureau communautaire a approuvé les classements et déclassements de voiries dans le Domaine Public de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau-les-Mines.

Le Conseil Municipal valide la modification concernant la commune, à savoir :

- classement dans le DP communautaire et intégration au tableau de classement des voiries : Zone AU des Rompois : maîtrise d'ouvrage CCM.

Mme SUCHET précise qu'il s'agit des voiries de la zone où seront construits le foyer d'hébergement pour personnes handicapées et 20 logements HQE.

3 - Acquisitions et cessions immobilières – Bilan de l'année 2008.

Le Conseil à l'unanimité, approuve le bilan qui sera annexé au compte administratif 2008.

M. LAUTISSIER demande pourquoi la CCM avait acheté le bâtiment 11, impasse J M Tremeau et non pas la ville de BLANZY.

Le Maire : « face au refus des bailleurs sociaux d'acheter ce bâtiment, la commune a demandé à la CCM de préempter. A l'issue d'une année, la CCM a vendu le bien à la Commune, laquelle a passé un bail emphytéotique avec l'OPAC de Saône-et-Loire ».

4 - Marchés publics 2008 – Compte rendu de réalisation.

Le Conseil à l'unanimité donne acte au Maire de ce compte rendu.

5 - Dotations communautaires 2009.

Le budget 2009 de la CCM voté le 22 janvier 2009 prévoit une augmentation de 2 % du montant de la dotation de solidarité communautaire et de la dotation aux charges de centralité, instituées lors du passage à la TPU au 01.01.2002. Le montant de l'attribution de compensation reste quant à lui inchangé.

Dotation de Solidarité Communautaire :	54 296.00 €
Dotation aux Charges de Centralité :	59 821.00 €
Attribution de compensation :	1 017 956.36 €
Soit un total de :	1 132 073.36 €

M. LAUTISSIER : « au moment du vote de ces dotations, la CCM avait connaissance du montant global de la taxe professionnelle qu'elle allait encaisser ? ».

Le Maire : « non, elle n'avait connaissance que de l'augmentation des bases.

M. LAUTISSIER : « quelle a été l'augmentation des bases ? »

Le Maire : « de plus de 2 %. Mais il faut bien que la CCM en conserve une partie »

M. FRIZOT : « si les bases de la CCM augmentent c'est que la CCM a investi dans les zones industrielles ».

6 - Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Maire reprend la note de synthèse remise aux Conseillers Municipaux. Il fait état des recettes à encaisser et des dépenses à assurer ; il souhaite ne pas trop augmenter les impôts tout en essayant de réaliser le programme du mandat électoral.

- la DGF (dotation forfaitaire) est en diminution de 3,03 % en 2009 puisque s'ajoute aux autres critères, la baisse de population constatée par le recensement, et s'élèvera à 894 821 €. C'est toujours la principale dotation versée par l'Etat. Par la Loi de Finances la DGF augmente de 2 % en incluant le FCTVA ; sans celui-ci, la hausse est de 0.707 % ce qui est loin du montant annoncé.

- le taux d'inflation, officiellement prévu à hauteur de 1,5 % en 2008, qui fut, en réalité, de 2,4 % et que l'on doit comparer au « Panier du Maire » cher à l'AMF. Ce « Panier du Maire » a fait ressortir l'inflation pour nos communes à hauteur de 3,4 ou 3,7 %, selon que l'on prenne hors ou avec charges financières, soit un décalage de 1 à 1,3 %, et qui faisait dire aux maires présents au dernier congrès de l'AMF toutes tendances confondues, que le compte n'y était toujours pas.

- La loi de finances pour 2009 a été publiée au JO du 28 décembre 2008. On constate l'introduction de nouveaux éléments dans l'enveloppe normée (chaque fois qu'une dotation est intégrée dans une dotation globale, elle évolue moins). Les principales dispositions en matière de fiscalité directe et intégrés dans cette enveloppe comprennent :

- le FCTVA
- des compensations de fiscalité dites « préservées » (exonération du foncier agricole des communes et de taxe d'habitation),
- le produit des amendes de police,
- 17 nouvelles compensations d'exonérations ou d'abattements sont devenues variables d'ajustement (taxes foncières : personnes de conditions modestes, logements en ZUS ; TP :sur l'aménagement du territoire et de zones)
- le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion,
- la TIPP au profit de la Corse

Pour les concours financiers de l'Etat aux collectivités, la principale mesure appliquée depuis 2008 (**remplacement** du contrat de croissance et de solidarité par un **contrat de stabilité**), **limite la progression** de l'enveloppe normée **à la seule inflation**, (au lieu de l'inflation + 33% de la croissance), soit pour 2009, une évolution de 1,5 % pour le FNB et de 2,5 % pour le FB. Et alors que la DGF qui en est la principale composante augmente de 2,08%. A savoir que si la dotation de compensation de la taxe professionnelle était restée la seule variable d'ajustement, la DGF aurait diminué considérablement cette année encore. L'action de l'AMF et l'introduction des nouvelles variables d'ajustement qui étaient jusqu'ici des compensations hors enveloppe, minimisent cette diminution.

Au chapitre des recettes encore, nous prendrons en compte les valeurs ou estimations suivantes :

- En l'absence de données plus précises actuellement, pour la DSR (données que nous aurons entre le 5 et le 15 mars), nous tablerons sur un montant à peu près égal à celui inscrit en 2008, soit environ **150 000 €**.

- La CCM toutes allocations et dotations confondues nous versera la somme de **1 132 073, 36 €** soit **1 017 956, 36 €** d'attribution de compensation, plus **54 296, 00 €** de Dotation de Solidarité Communautaire à répartir, plus la Dotation de Solidarité Communautaire surclassée de **59 821, 00 €** Evolution des attributions communautaires (DSC et DSCS) de 2 %.

- Le remboursement du FCTVA sur les investissements n-2 est estimé à hauteur de 120 000 euros, compte tenu des investissements réalisés en 2007 puisque c'est l'année prise en compte. Dans ce domaine, le plan de relance de l'investissement local s'appuie sur un versement anticipé du FCTVA. Il a été adopté par le parlement le 29 janvier dans le cadre de la LFR pour 2008. Dans ce dispositif, l'Etat propose de rembourser aux collectivités avec une année d'avance, soit un an au lieu de deux, mais avec un engagement de la collectivité d'augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 d'au moins 1€. Les chiffres de la Préfecture disent qu'il nous faudrait atteindre 1 155 312 € d'investissements en 2009, ce qu'il nous semble difficile d'envisager.

- l'aide au soutien des activités éducatives et scolaires dans le cadre du Projet Educatif Territorial est espérée, mais, !!!!

Enfin, espérer d'autres aides extérieures compte tenu des conséquences de la décentralisation sur les départements et les Régions, n'est toujours pas d'actualité.

La Dette :

La dette 2009 devrait être en augmentation par rapport à 2008 au moment du Débat d'orientations budgétaires, et se situer aux environs de 547 000 € contre 478 000 en attendant des années peut être plus favorables mais bien problématiques.

Le bilan de l'exercice 2008 fait apparaître en section d'investissement un excédent de + 404 081,52 € et en section de fonctionnement + 47 886,71 (1).

(1) Transfert de crédit de 184 630 € décidé par la DM 3 lors d'un précédent conseil, à l'art. 673 pour permettre la régularisation des écritures de cession à l'euro symbolique de l'exercice 2004 à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, des terrains et immeubles de l'îlot angle rues F. Clerc et de la République.

Cette opération réduit le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 mais permet d'anticiper sur l'autofinancement de la Section d'investissement du BP 2009. (affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement en section d'investissement).

- les charges de personnel évolueront sans doute encore de manière importante en fonction des besoins estimés pour assurer le fonctionnement des services et bien que nous demandions à tous de gérer les dépenses au plus près des besoins. Malheureusement, certaines dépenses sont là encore incompressibles. Les prévisions de l'Etat en matière d'augmentations dans la Fonction Publique territoriale, sont pour l'instant connues à hauteur de 0,5 % le 1^{er} juillet, et 0,3 le 1^{er} octobre, soit un total de 0,325 % sur l'année. Les charges de personnel tiendront compte aussi de l'augmentation du temps

de travail d'agents à temps non complet, des augmentations pour changements de grades et GVT: (glissement vieillesse technicité), reclassements, etc..., et peut être de l'embauche éventuelle d'agents dans certains services en emplois aidés ou autres.

- la CNRACL ne devrait pas augmenter cette année.

Fiscalité :

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition en 2009 (nous n'avons pas encore le document officiel de notification des bases), il est proposé de préparer le budget en visant une adéquation avec l'inflation prévisionnelle et l'inflation réelle constatée, (rappel des taux 2008 des 3 taxes qui incombent à la commune), à savoir :

- la Taxe d'Habitation qui était de 18,97 %
- le Foncier Bâti qui était de 22,77 %
- le Foncier non bâti qui était de 59,86 %.

Il appartiendra au conseil municipal de voter le budget fin mars. Les attributions communautaires augmentent un peu cette année, mais qu'en sera-t-il demain avec la suppression même partielle annoncée de la TP ?

Rappelons que les taux d'imposition à Blanzay, sont toujours parmi les plus faibles du département et nous proposerons bien sûr, de maintenir les abattements pour charge de famille sur la TH, abattements qui sont, rappelons-le, fixés au taux maximum autorisé par la loi depuis de nombreuses années à Blanzay.

Cependant, comme l'a fait remarquer M. LAUTISSIER à la Commission des Finances, lorsque les enfants grandissent, les abattements disparaissent.

C'est donc en fonction de ces différents éléments, et avec la volonté de poursuivre une gestion rigoureuse, que la préparation du Budget Primitif 2009 se fera, pour continuer autant que faire se peut, à :

- maintenir le niveau et la qualité des prestations offertes dans les différents services,
- maintenir les actions sociales en faveur de la famille (notamment par l'allègement fiscal maximum sur la TH)
- maintenir les actions en faveur de nos concitoyens les plus démunis,
- soutenir la vie associative, au travers des subventions et équipements,
- soutenir la vie économique avec l'aide de la CCM,

Dans la préparation du budget 2009, nous mènerons à leur terme un certain nombre d'actions que nous avons engagées, comme le regroupement des services de la petite enfance et des services de restauration scolaire, mais aussi nous continuerons de réaliser :

- divers travaux dans les écoles
- travaux à la Maison de Quartier,
- projet de multi accueil,
- regroupement de la restauration collective,
- divers travaux d'aménagement et de rénovation dans les bâtiments communaux,
- la réfection de chemins ruraux,
- travaux d'éclairage public,
- des acquisitions de matériels pour les services,

Il s'agit bien sûr de prévisions non exhaustives et la préparation plus précise du budget nous conduira sans doute à faire encore des choix pour l'année 2009. Les disponibilités et l'urgence de certains travaux nous indiqueront les investissements à prendre en compte dans le projet de budget 2009.

Enfin, l'emprunt sera défini pour faire face aux choix que nous ferons et nous essaierons, comme chaque année, de le déterminer au plus juste et surtout de ne le mobiliser qu'en tant que de besoin, soucieux que nous sommes de maintenir la dette communale à un niveau raisonnable.

Le Maire précise que le débat d'orientations budgétaires n'est pas soumis au vote ; il ouvre le débat.

Monsieur LAUTISSIER déclare : « J'aimerais revenir sur les points que j'ai évoqués au cours de la commission des finances.

En préambule, je regrette que la commission des finances n'ait pas contribué à l'élaboration du document d'orientation budgétaire de ce soir, tant sur la forme que sur le fonds.

SUR LA FORME : il me semble que la note devrait comporter des éléments d'analyse prospective notamment en matière d'investissements. Nous avons à ce sujet effectivement un catalogue de réalisations envisagées mais non chiffrées. Si quelques projets paraissent difficiles aujourd'hui à budgétiser, la majorité de ceux proposés peut-être approché en terme de coût.

Toujours sur la présentation du document, je crois que le débat d'orientation budgétaire pourrait être « éclairé » par un tableau d'analyse financière portant d'une part sur l'historique des 4 ou 5 années précédentes et d'autre part sur une projection de l'année en cours qui serait affiné au moment de la présentation du budget.

Un contrôle de gestion est nécessaire pour prévenir et éviter tout dérapage budgétaire. Quelques chiffres et ratios simples :

1°) l'évolution dans le temps du résultat et de ses composantes, recettes-dépenses.

2°) calcul et commentaires des grandes notions d'analyse financière, par exemple l'évolution de la capacité d'autofinancement et le calcul de ratios et comparaison avec des ratios types comme : dépenses de fonctionnement/nb d'habitants.

3°) analyse des investissements réalisés et présentation d'un plan pluriannuel.

4°) analyse de l'endettement : total de la dette, annuité de la dette, capacité de désendettement

SUR LE FOND : le document d'orientation budgétaire, fort en texte, est en fait trop succinct et peu exploitable. La prudence qui transpire dans cette note rend opaque sa lisibilité et sa transparence que les blanzinois sont en droit d'attendre de vos orientations budgétaires.

Concernant les taux des trois taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, vous laissez entendre qu'ils vont augmenter, mais nous ne savons pas de combien...

Une analyse précise de vos orientations budgétaires ne peut être réalisée sans que nous ayons connaissance d'un certain nombre d'informations, notamment les charges de gestion courante. Les dépenses de personnel qui reste le poste le plus important ne sont pas chiffrées. Vous indiquez les hausses légales et l'éventualité d'embauches dans certains services. En fait lors de la commission des finances vous nous avez affirmé qu'il n'y aurait pas de « création de poste » en 2009, mais uniquement des remplacements en cas de départs d'agents de la ville, ce qui n'est pas clairement expliqué dans la note.

Enfin quelques mots sur la suppression de la taxe professionnelle et l'inquiétude légitime qu'elle suscite dans les collectivités territoriales. Nous avons tous convenu en réunion de commission que cette taxe était injuste et anti-économique puisque assise au départ en 1975 sur les salaires et l'investissement. Dès 1998 la part salariale avait été supprimée par le gouvernement Jospin et le manque à gagner compensé par l'Etat. Un comité travaille actuellement pour remettre des propositions au gouvernement dans les prochaines semaines. Dans tous les cas, l'autonomie financière des collectivités, garantie par la constitution, sera pleinement respectée.

En conclusion, nous considérons que le niveau de détail des informations contenues dans la note explicative de synthèse est insuffisant et ne permet pas aux élus de participer objectivement au débat.

Au vu des éléments dont nous disposons, les conseillers municipaux de l'opposition ne peuvent pas approuver vos orientations budgétaires pour 2009 ».

Le Maire précise que les chiffres contenus dans le document sont les seuls chiffres que l'on connaisse. « Je ne veux pas citer des chiffres dont je ne suis pas sûr ». Les ratios obligatoires sont établis quand le budget est voté. En ce qui concerne le PPI annoncé à Sanvignes je crains que vous ayez fait une confusion entre le PPI communautaire et celui de la commune. On le fera peut être en établissant une programmation pluriannuelle des investissements comme celle des travaux d'entretien.

M. FRIZOT intervient en qualité d'adjoint délégué au personnel : « vous avez parlé d'embauche éventuelle de certains emplois en contrats aidés. Je voudrais simplement faire état de la lettre de M. Le Préfet incitant les communes à contribuer à l'insertion des demandeurs d'emploi dans le cadre des emplois aidés. On ne fait qu'exaucer le vœu du Gouvernement. Pour le PPI, je pense qu'il est intéressant sur le principe mais que sa mise en place n'est pas facile ».

Le Maire précise qu'un PPI est évolutif chaque année et même dans l'année considérée. Dans les prévisions il y a ce qui est souhaitable et ce qui est possible.

M. LAUTISSIER : « à propos du panier du Maire, peut-on connaître le pourcentage pour Blanzly ».

Le Maire : « c'est difficile de l'établir pour Blanzly puisqu'on ne dispose pas de tous les moyens techniques ».

M. CHAILLET demande si le résultat existe par strate. Le Maire pense que non.

Monsieur MARTIN déclare : « pour 2009, nos objectifs sont nettement définis par le rapport sur le débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire, continuer à faire aussi bien avec moins d'argent dans la ligne de notre politique sociale, en gérant avec rigueur mais aussi avec dynamisme et en conservant comme règles principales :

- Maintenir la pression fiscale au niveau de l'inflation en continuant à appliquer les abattements pour charges de famille au taux maximum sur la taxe d'habitation.
- Permettre aux différents services de répondre aux besoins des blanzinois avec le même niveau et la même qualité.
- Continuer à aider nos concitoyens les plus démunis qui en ont encore plus besoin en ce moment.
- Continuer à soutenir la vie économique avec la CCM. »

Monsieur GERARD déclare : « Je pense que notre souci à tous, en préparant le prochain budget, doit être d'abord de préserver, et si possible d'améliorer les services que la Municipalité a mis en place pour les habitants de BLANZLY, c'est d'essayer, en fonction de nos moyens financiers, de faire plus et mieux, et donc d'envisager aussi de nouveaux équipements pour répondre encore mieux aux besoins.

Nous avons effectué en 2008, un investissement important le gymnase de la Verrerie, qui a lui seul représentait le 1/3 de notre budget d'investissement. Vu la faiblesse des subventions obtenues, nous avons dû avoir recours à l'emprunt de façon importante. Et il ne faut pas se cacher que les charges des emprunts ont aussi sérieusement augmenté ces dernières années.

Il semble heureusement, même s'ils ne sont pas encore chiffrés, que nous n'aurons pas de travaux aussi coûteux cette année, et que notre budget d'investissement sera sans doute moins important.

A noter toutefois, qu'un emprunt de 470 000 euros inscrit au budget 2008 et non utilisé, pourra être réinscrit en 2009.

Pour le budget de fonctionnement, je ne peux qu'enregistrer ce que nous savons pour l'instant : une baisse de la dotation de l'Etat (- 3% sur la DGF), une légère augmentation de la dotation communautaire, une hausse des bases des taxes foncières, donc un produit attendu en augmentation, l'augmentation prévue des traitements du personnel, nous n'avons pas toutes les données précises, et il faut bien sûr attendre avant de pouvoir décider d'une éventuelle augmentation des taux que nous aurons à voter.

Je voudrais terminer sur une question ; pourrions-nous faire des économies en matière de fonctionnement ? Il y a au moins un domaine où je propose d'y regarder d'un peu plus près, c'est du côté de nos dépenses d'énergie.

En conclusion, je citerai une phrase d'Edouard BALLADUR qui vient de remettre au Président de la République un projet de réforme des collectivités territoriales. Je cite Monsieur BALLADUR « dans

20 ans, mon souhait, c'est que notre système soit fondé sur les régions et de grandes communes, au sein desquelles les communes continueraient peut-être à exister, mais avec un rôle bien moindre, des ressources bien moindres, et une quasi-tutelle de la communauté des communes, dont elles feraient partie. »

Il y a néanmoins des projets pour lesquels nous nous sommes engagés, et qu'il va falloir réaliser. Je pense en particulier à la poursuite de la rénovation de la maison de quartier, au centre multi-accueil,

que j'appellerais volontiers maison de l'enfance, ou de la petite enfance ; je pense aussi à une nouvelle cuisine remplaçant les 2 cuisines existantes, et dont les procédures de mise en œuvre devront être amorcées dès cette année.

D'autres travaux sont évoqués dans le rapport présenté par Monsieur le Maire et je me réjouis en tant qu'Adjoint à l'éducation, que plusieurs d'entre eux concernent les écoles ; je citerai en particulier la 3^{ème} tranche de la toiture du préau de l'école René Picard, où malheureusement pour nos finances, il y a des tôles d'amiante à enlever, un préau à la maternelle Lucie Aubrac et l'aménagement de la cour de l'école élémentaire voisine. Je n'irai pas plus dans le détail, ce n'est pas le lieu ni le moment.

Comme tout cela n'est pas encore chiffré, il est difficile d'en tirer des conclusions précises sur ce que sera notre budget d'investissement, et sur la façon dont nous allons le financer.

En proposant ce budget, nous allons faire la preuve, une fois de plus, que le rôle des communes est irremplaçable, parce que c'est à ce niveau que les élus sont au plus près de la population et de ses besoins. J'espère que les intentions du parisien BALLADUR, ne se réaliseront jamais. »

Monsieur CHAILLET déclare : « Nous avons compris, que nous ne pourrions compter que sur nos propres forces, faire preuve de toujours plus d'audace et d'imagination, et qu'il faudra plus que jamais nous unir.

Cette phrase qui n'est pas de moi, mais celle du Président du Conseil Général, dans sa carte de vœux que nous avons tous reçue, trouve notre adhésion dans cette période de crise que nous vivons. Je note toutefois que ses bonnes intentions s'expriment à MACON, mais pas à PARIS, comme quoi les discours changent selon que l'on est en responsabilité ou pas.

Je crois que l'opinion, dans cette période délicate attend de nous tous un effort de lucidité et de réalisme. Les sempiternelles rengaines sur le désengagement de l'Etat, sont souvent le prétexte pour masquer des recules et des défaillances de décisions à un moment donné. La décentralisation est une bonne chose, elle est approuvée par tous. L'avenir des dotations de l'Etat se fait de plus en plus incertain. Les collectivités doivent donc nécessairement trouver des pistes d'économies et augmenter les volumes des bases pour ne pas se rendre indépendante de l'Etat. Il faut donc compter sur nous même et devenir audacieux et imaginatif.

L'année qui vient, sera pour BLANZY, aussi délicate que la précédente avec une probable rareté des subventions, chacun là où il est, se doit de serrer les boulons. Mais il faut aussi préparer l'avenir et ne pas remettre à plus tard ce qui peut se faire maintenant.

Pour nous, trois grands axes prioritaires doivent être pris en compte par le budget 2009.

- 1) Soutenir les investissements productifs par opposition aux investissements de prestige. Le FCTVA est une opportunité à saisir, il faut un peu de volontarisme.
- 2) Faire des économies drastiques sur les coûts de fonctionnement qui atteignent un niveau insupportable et réduit à néant la marge d'autofinancement. Il y a trop de doublons avec les compétences communautaires. Une redistribution des responsabilités s'impose dans les services. (Ne pas se laisser aspirer par le clientélisme avec des missions de services déjà existantes par ailleurs).
- 3) Ne pas augmenter la fiscalité locale, il est impensable d'alourdir les impôts locaux quant on sait que l'augmentation des bases sera de + 4,2 %, la fiscalité du département + 4,5 %, et de celle de la région + 1,3 %.

Notre ville continue d'être en chute démographique. Malgré une fiscalité locale réputée raisonnable et la présence de la 1^{ère} entreprise du département, nous avons perdu 254 habitants en 7 ans. Cette tendance pénalise gravement nos ressources propres. Quelles mesures comptez-vous prendre ?

Pour l'avenir, nous demandons qu'un plan pour des actions majeures soit débattu au Conseil Municipal. Nous voulons des projets structurants pour une meilleure dynamique de la ville. Il faut redessiner BLANZY autour du projet de RCEA. La création d'un nouveau groupe scolaire au nord de la ville nous paraît inéluctable. Enfin une politique hardie de logements privatifs et locatifs doublée d'un encouragement pour l'implantation de commerces de proximités, serait de nature à recréer une dynamique.

Il est temps de changer de politique, de mettre de l'audace et de l'imagination, ne soyez pas prisonnier d'un passé révolu. Le budget de la Commune a les moyens de faire beaucoup mieux, à condition qu'il soit orienté vers des objectifs ciblés, à moyen et long terme. Nous serons très attentifs à vos propositions de budget 2009, sans à priori et sans esprit partisan, parce que nous aussi, nous sommes là pour faire avancer BLANZY.»

Monsieur ROZET fait une remarque pour les consommations d'énergie : « la commission que je représente qui a en charge le développement durable et l'éclairage public, le patrimoine, a bien cela comme objectif, à savoir le respect de l'environnement et la baisse des consommations, et cela dès le budget 2009.

Monsieur MAZUREK déclare : « La crise est là, l'incertitude si ce n'est l'inquiétude, sont aussi présentes face à un avenir que vous me permettrez de qualifier de plutôt morose ... Je pense que nous serons tous d'accord, au sein de ce conseil, pour reconnaître que nous aurons moins de moyens et que l'année 2009 ne sera pas facile.

C'est un constat, mais il est hors de question de faire rimer ce constat avec RESIGNATION, au contraire, nous saurons faire preuve de dynamisme, d'ambition et nous prouverons qu'avec de l'imagination et de la volonté, nous saurons répondre aux attentes des Blanzinois.

Ainsi, à titre d'exemple, nous continuerons à travailler avec le monde associatif pour que BLANZY reste une ville qui compte dans le Bassin Minier, et, je tenais à rendre un hommage particulier à toutes les associations et, à notre personnel municipal, qui se sont investis pour la réussite du carnaval, ce dernier week-end.

Cette volonté se traduira aussi par l'organisation du forum des associations, dont la première réunion préparatoire aura lieu ce lundi 09 mars 2009 à 18 heures.

Alors, il n'est pas question de verser dans l'autosatisfaction, mais nous continuerons à faire aussi bien, voire mieux que les années précédentes, car à défaut de moyens supplémentaires, nous avons la volonté, le courage et l'imagination pour tenter de répondre au mieux aux besoins des associations blanzinoises et de tous les habitants de notre ville.

Aucun autre Conseiller ne demandant la parole, le débat est clos.

7 - Questions diverses.

A - Règlement de dépenses d'investissement sur l'exercice 2009.

Etant donné que les dépenses d'investissement peuvent être mandatées par anticipation au vote du Budget Primitif dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice N – 1, diminués des annuités d'emprunt en capital, le Conseil accepte à l'unanimité le règlement des dépenses suivantes sur l'exercice 2008 (à inscrire au BP 2009).

Calcul : 2 432 940 € - 350 580 € = 2 082 360 € X 25 % = 416 472.00 €

TRAVAUX	ARTICLE	FONCTION	MONTANT TTC
Cosec – pupitre pour panneau affichage	2188	411	1 150.00
Crèche Collective – machine à laver le linge	2188	64	850.00
Total			1 950.00

CM du 05.02.2009 : 93 600 €

B - Dotation Globale d'Equipement – Année 2009

CM du 05.02.2009 : l'aide de l'Etat a été sollicitée dans le cadre de la DGE 2009, au taux de 40 %, pour « les travaux de rénovation et d'aménagement de bâtiments scolaires » :

- Ecole maternelle de la Charbonnière : remplacement des fenêtres et portes (économies d'énergie) 70 000 € HT
- Ecole maternelle Lucie Aubrac : construction d'un préau 42 000 € HT

La subvention ne pouvant être attribuée que pour un seul site, il y a lieu de présenter un dossier par site et d'indiquer l'ordre de priorité.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite la DGE 2009 sur ces travaux, au taux de 40 % sur le HT, soit :

1 ° - les travaux à l'école maternelle de la Charbonnière 70 000.00 euros HT

Avec les recettes suivantes :

Recettes :

Conseil Général (Programme d'intervention pour l'investissement Communal 2009)	27 630.00 euros HT
DGE (70 000 euros x 40%)	28 000.00 euros HT

2 ° - les travaux à l'école maternelle Lucie Aubrac 42 000.00 euros HT

Avec les recettes suivantes :

Recettes :

Conseil Général (Programme d'intervention pour l'investissement Communal 2009)	16 577.00 euros HT
DGE (42 000 euros x 40%)	16 800.00 euros HT

C / Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public et privé

Le Conseil, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à des tiers :

- à un organisme public à 15 ans
- à des personnes de droit privé à 5 ans.

Le Maire précise que les aides versées par la commune pour le ravalement des façades sur le centre ville entrent dans la catégorie des subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé. A ce titre, les montants versés en 2008 doivent être amortis à partir de 2009.

C / Personnel Communal - Rémunération du Gestionnaire des restaurants d'Enfants

Le Conseil, à l'unanimité, décide de rémunérer le Gestionnaire des restaurants d'Enfants sur la base du 7^e échelon du grade d'Attaché Territorial, à compter du 01 mars 2009, indice brut 588.

D – Vœu relatif au service minimum

Le Maire propose au Conseil de retirer le vœu relatif au service minimum adopté à la séance du 05 février 2009.

Monsieur GERARD déclare : « Je suis en léger désaccord avec Monsieur le Maire, sur la stratégie à adopter en la matière.

Mais je tiens à préciser d'abord, qu'au sein de la majorité du Conseil, nous sommes bien d'accord sur le fond. Cette loi est mauvaise dans son principe puisqu'elle se veut un atteinte au droit de grève ; et elle est difficile à appliquer, voire inapplicable comme on l'a vu dans de nombreuses communes.

Nous avons voté un vœu, qui demande à Monsieur le Maire de ne pas appliquer cette loi, et il est évident que ce vœu peut ne pas être accepté par l'administration préfectorale.

La question posée aujourd'hui, c'est que ou bien nous décidons nous-mêmes de retirer ce vœu, ou bien nous laissons le Tribunal Administratif décider que ce vœu n'est pas conforme à la légalité et est donc déclaré nul et non avenu.

Contrairement à Monsieur le Maire, je pense qu'il vaut mieux ne pas revenir sur notre vote, mais laisser ce vœu suivre sa voie normale, jusqu'à son annulation prévisible par le Tribunal Administratif. Mais c'est le Tribunal Administratif qui décide de l'annuler, ce n'est pas nous qui revenons sur notre vote ».

Le Maire demande au Conseil de délibérer. Celui-ci décide, par 24 voix POUR et 4 voix CONTRE, de retirer la délibération du 05 février 2009.

E – Pont du Canal

Le Maire signale que le tablier est coulé. Des problèmes d'adaptation ont été réglés. La circulation doit être rétablie vendredi matin.

Coût : 460 000 euros à la charge du département
100 000 euros à la charge de la CCM pour déplacement des réseaux

Il restera quelques travaux d'aménagement paysager à réaliser.

F – Pont de Saint-Gelin

M. CHAILLET demande si des travaux sont prévus pour ce pont. Madame Suchet répond qu'ils seront réalisés en 2009. Le maire signale que des camions hors gabarit passent sur ce pont pour approvisionner le riverain. M. MIOLA intervient pour signaler qu'il faudrait limiter le tonnage.

G – Concert Banjomania

M. MAZUREK rappelle que les places sont en vente à la Mairie depuis lundi 2 mars 2009.

H – Remise des récompenses sportives

Elle aura lieu le vendredi 20 mars au COSEC des Rompois. M. MAZUREK demande que les conseillers confirment leur présence pour préparer la cérémonie.

Séance levée à 20 heures 15 minutes